

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 28 Juin 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Juillet prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

A L L E M A G N E.

De Francfort. le 7 juin.

LE général Meunier, commandant de Cassel, ayant été blessé assez grièvement au genou dans la dernière sortie sur Biberich & Mosbach, pour lui faire l'amputation de la jambe, il est mort le 13 des suites de cette opération, & a été enterré le lendemain au bruit des canons de Cassel & de la batterie du Rhin.

F R A N C E.

Nouvelles des départemens.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Marseille, le 17 juin.* — On a célébré avant-hier un service solennel en l'honneur des citoyens de Lyon morts dans la journée du 29 mai; les corps administratifs y ont assisté avec des députés de Lyon, de Beaucaire, de Nîmes, de Montpellier. Le manifeste de Marseille a été accompagné d'une autre pièce intitulée : *Adresse aux François*; on y lit ces mots : « François, les Marseillois & des pièces de siège sont en marche; des volontaires du département vont les suivre, pour attendre à Lyon que le vœu général prononcé les mette à même de combiner avec vous leurs opérations & leurs mouvemens. Réunissons-nous tous sous la même bannière; gravons-y ces mots : *Unité de la république, respect des personnes & des propriétés*. Que les anarchistes y lisent l'arrêt de leur destruction, & que l'Europe, désarmée par l'admiration, nous demande la paix : elle semble aujourd'hui vouloir nous dissoudre; mais nos ennemis intérieurs abattus, nous nous leverons tous contre elle, & nous vous crierons encore une fois : *François, aux armes!* »

GARD. — *Nîmes, le 20 juin.* — Les douze sections de cette ville, formant l'assemblée générale de la commune de Nîmes, non moins indignées que profondément affligées du décret de la convention nationale qui ordonne l'arrestation de trente de ses membres, ont déclaré & déclarent qu'elles regardent le conseil général de la commune de Paris comme en révolte ouverte contre la nation entière, & qu'elles appellent sur lui la vengeance publique; autorisent le comité central à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'adminis-

tration du département, afin qu'à l'exemple du département de l'Isère, elle convoque les assemblées des communes en sections permanentes, & leur demande des députés qui se réuniront incessamment, & à jour fixe, au chef-lieu de département, pour y délibérer sur les mesures de salut public que commandent les circonstances.

ISLE ET VILAINE. — *Rennes, le 18 juin.* — L'assemblée extraordinaire des députés des divers départemens s'est constituée aujourd'hui. On y a lu un rapport sur les mesures à prendre contre l'anarchie. Faire marcher incessamment la force levée dans les départemens de la ci-devant Bretagne à Paris, par Caen, afin d'éviter la rencontre, ou des brigands de la Vendée, ou de l'armée des Côtes, qui absorbent les subsistances, ou des bataillons de Seine & Oise qu'on envoie à Brest : la faire séjourner à Caen, pour qu'elle se recrute & s'affermisse dans les principes, s'il est nécessaire; l'envoyer ensuite aux environs de Paris, dans un lieu de ralliement; de-là faire une adresse aux Parisiens, & appeler tous ceux qui s'indignent du joug qu'on leur a fait subir. Voilà les idées qui ont été présentées; mais au lieu de les discuter, l'assemblée a voulu faire imprimer le rapport, & délibérer longuement.

Hier notre bataillon, composé de 400 hommes, reçut des mains du président du département le drapeau tricolore, portant l'inscription : *haine à la royauté & à l'anarchie*. Les chefs ont été nommés; aujourd'hui nous allons fixer le jour du départ. Dans la même journée, quatre députés du département de la Gironde ont été reçus dans le sein des autorités réunies. Ils ont fait part des mesures qui ont été prises chez eux, & qui sont semblables aux nôtres. Dix-huit députés de Bordeaux sont répandus dans toute la France, pour y prendre communication des mesures adoptées dans les divers départemens, & y inspirer les sentimens qui les animent.

CALVADOS. — *Caen, le 22 juin.* — L'armée du Calvados se dispose à marcher; l'avant-garde est partie avec la bannière, elle doit être arrivée à Evreux. On a fait servir, pour cette armée, les chevaux de remonte & les subsistances destinés à l'armée des Côtes, dont le camp est à Bayeux. C'est le général Wimpfen qui donne les ordres. Le ministre de la

guerre lui avoit écrit de se rendre à Paris pour conférer avec le comité sur de grands objets de salut public; le général a répondu que le premier moyen étoit de casser tous les décrets du 31 mai, 1 & 2 juin, ainsi que ceux rendus contre les administrateurs de l'Eure & du Calvados; que pour lui, s'il alloit à la barre de la convention, ce seroit à la tête de soixante mille hommes.

On a donné à Caen une piece intitulée : *les Amis des Loix dans le département du Calvados*; c'est un éloge des députés qui s'y sont réfugiés, & par suite une satire amère de Marat & de la Montagne; cet ouvrage a été très-applaudi.

Les représentans du peuple, Prieur (de la Marne) & Lecointre, sont toujours à Coutances.

Il paroît que Caen fera d'abord le point central des forces des départemens coalisés, pour se porter ensuite à Lisieux.

De Paris, le 28 juin.

Parmi ces inquiétudes & cette fermentation qu'ont fait naître les derniers événemens, il n'est pas étonnant que le peuple se livre à des mouvemens contraires à la justice & au droit sacré de la propriété. Avant-hier la foule a arrêté sur la Seine, auprès du Pont-National, un bateau de façon qu'on soupçonnoit être destiné pour Rouen. Tout le fagon a été distribué à 15 sous la livre. Les femmes qui avoient fait cette expédition, se sont rendues ensuite au port Saint-Nicolas, où la cargaison de plusieurs bateaux a éprouvé le même sort. Le pillage continue encore. La force armée est occupée à disperser la multitude, & on espère qu'elle parviendra à rétablir la tranquillité publique. Il regne une fermentation sourde qui inquiète les bons citoyens. Les états des boulangers sont encore environnés d'une foule considérable. Les malveillans se servent de l'augmentation des denrées & d'une disette factice des subsistances, pour exciter parmi le peuple des mouvemens anarchiques; mais il faut espérer que les autorités constituées parviendront à prévenir les malheurs qui semblent nous menacer.

Les rebelles ne comptent pas tellement sur le succès de leurs armes, qu'ils ne croient devoir employer aussi celles de l'éloquence. Ils se font précéder, dans les pays qu'ils envahissent, d'une proclamation dont nos lecteurs, amis de la liberté, sauront fort bien apprécier le style & les principes. Nous ne la donnons que parce qu'elle est très-utile à faire connoître les vues & la perfidie de ces brigands, les noms de leurs chefs, &c.; choses sur lesquelles nous n'avions encore aucun renseignement bien sûr.

Au nom de sa majesté très-chrétienne Louis XVII, roi de France & de Navarre. De la part de tous les chefs des armées catholiques & royales.

ADRESSE AUX FRANÇOIS.

« Le ciel se déclare pour la plus sainte & la plus juste cause. Le signe sacré de la croix de Jesus-Christ, & l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglans de l'anarchie. Maîtres des cœurs & des opinions, plus encore que des villes & des hameaux, qui nous donnent les doux noms de peres & de libérateurs; c'est maintenant que nous croyons devoir proclamer hautement nos projets & le but de nos communs efforts. Nous connoissons le vœu de la France: il est le nôtre. C'est de recouvrer & de conserver à jamais notre sainte religion catholique, apostolique & romaine: c'est d'avoir un roi qui nous serve de père au-dedans, & de protecteur au-dehors; & c'est nous qu'on appelle des brigands sanguinaires; nous qui, fideles à nos principes de religion & d'humanité, avons toujours aimé à rendre le bien pour le mal, à épargner le sang de ceux qui versent

à grands flots celui de nos freres, de nos parens & de nos amis! Que la conduite de ceux qui se disent patriotes soit mise en parallele avec la nôtre; ils égorgent nos prisonniers au nom de la loi, & nous avons sauvé les leurs au nom de la religion & de l'humanité! A Bestuire, ils ont coupé par lambeaux des hommes qu'ils ont pris sans armes pour la plupart, tandis que nous traitons comme des freres ceux d'entr'eux que nous avons pris tous les armes à la main; tandis qu'eux-mêmes pilloient ou incendioient nos maisons; nous faisons respecter de tout notre pouvoir leurs personnes & leurs biens; & si, malgré tous nos efforts, quelques dégâts ont été commis dans les villes que nous avons reconquises pour notre bon roi sa majesté très-chrétienne Louis XVII, nous en avons gémi & pleuré amèrement: nous avons puni, avec la plus éclatante sévérité, les désordres que nous n'avions pu prévenir. C'est un engagement formel que nous avons contracté en prenant les armes, & que nous remplirons au péril de notre vie; aussi la France va être désabusée sur les mensonges aussi impudens que perfides & absurdes de nos ennemis. Que dis-je? elle l'est depuis long-tems. Notre conduite à Thouars est connue; cette ville, prise d'assaut, comme presque toutes celles où nous sommes entrés jusqu'à ce jour, puisque 2000 soldats de l'armée catholique avoient pénétré par la breche lorsque l'ennemi capitula, est un exemple frappant de notre douceur & de notre modération. Patriotes, nos ennemis, que nous opposerez-vous encore? Vous nous accusez de bouleverser notre patrie par la rébellion, & c'est vous qui, frappant à la fois tous les principes de l'ordre religieux & politique, avez les premiers proclamé que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*; & d'après ce principe que nous justifieroit à vos yeux, si la plus juste cause avoit le soin d'être justifiée; vous avez introduit, à la place de la religion, l'athéisme; à la place des loix, l'anarchie; à la place d'un roi qui fut notre pere, des hommes qui sont nos tyrans. Vous nous reprochez le fanatisme de la religion; vous que le fanatisme d'une prétendue liberté a conduits au dernier des forfaits; vous que ce même fanatisme porte chaque jour à faire couler des flots de sang dans notre commune patrie. Ah! le tems est enfin arrivé où les prestiges d'un faux patriotisme vont disparaître; le bandeau de l'erreur est à moitié déchiré. O nos concitoyens, jugez-nous & jugez nos persécuteurs! Qu'ont-ils fait? qu'ont fait vos représentans eux-mêmes pour votre bonheur & pour le bien général de la France? qu'arrachent de vos cœurs les principes sacrés de votre foi; que s'amassent d'immenses trésors, au prix de vos larmes & de votre sang, que parter la défolation dans le sein de vos familles, & entraînant de force, au milieu des camps & des combats, vos freres, vos enfans & vous-mêmes, qu'ils n'ont pas craint d'exposer à mille morts, pour assouvir leur rage contre le trône & l'autel; & pour s'assurer l'impunité de leurs forfaits, ils ont enlevé à la charrue de paisibles cultivateurs dont les bras assuroient à la patrie sa subsistance & sa prospérité. Ouvrez donc enfin les yeux, ô François! rendez-vous à nous, rendez-vous à vous-même. Eh! ne seriez-vous donc plus ce peuple doux, généreux & sensible, ce peuple fidele à sa religion, idolâtre de ses rois; le peuple de Clovis, Charlemagne, de Saint-Louis, de Louis XII, d'Henri I, de Louis XVI enfin, dont le fils, ce jeune & tendre rejeton de la famille auguste des Bourbons, prêt à observer les saintes volontés d'un pere qui mourut en pardonnant à ses bourreaux, vous tend les bras, vous ouvre son cœur, brûle du désir d'être heureux de votre bonheur! Seriez-vous insensibles à ce langage; seriez-vous sourds à la voix de la religion, qui, depuis trop long-tems la proie des loups voraces, redemande aujourd'hui ses véritables & légitimes

pasteurs? Non, sans doute, vous êtes nos amis, nos freres; nous ne sommes qu'un peuple; disons mieux, qu'une même famille: nos miseres, nos jouissances nous sont communes. Réunissons donc ensemble nos efforts sous l'égide du Tout-Puissant, sous la protection d'un pere commun; épargnons le sang des hommes, & sur-tout celui des François. Il n'est plus aujourd'hui de place dans l'état pour ces êtres froids & égoïstes, qui, languissant dans une honteuse oisiveté, affectant une coupable indifférence pour l'intérêt général, se tiennent à l'écart, prêts à s'enrichir des débris de la fortune publique & des fortunes privées. Deux étendards flottent sur le sol des François, celui de l'honneur & celui de l'anarchie. Le moment est venu de se ranger sous l'un de ces drapeaux; qui balance est un traître également redoutable aux deux partis. Marchons donc tous d'un commun accord; chassons ces représentans infidèles, qui, abusant de notre confiance, n'ont employé jusqu'ici qu'à des disputes stériles, à des rixes indécentes, & le dirai-je, à des luttes déshonorantes pour le nom françois, un tems qu'ils devoient tout entier à notre bonheur; chassons ces représentans parjures, qui, envoyés pour le maintien de la monarchie, qu'ils avoient solennellement juré, l'ont anéantie & renverré le monarque innocent sur les marches sanglantes d'un trône où ils regnent en despotes; chassons enfin ces mandataires perfides & audacieux, qui, s'élevant au-dessus de tous les pouvoirs connus sur la terre, ont détruit la religion que vous vouliez conserver, créé des loix que vous n'avez jamais sanctionnées; disons mieux, que vous eussiez souvent rejetées avec horreur, si votre vœu eût été libre; ont fait du plus riche & du plus florissant royaume un cadavre de république, objet de pitié pour ceux qui l'habitent, & d'horreur pour les peuples étrangers. Que ces arbres, dépouillés de leur verdure, tristes images du trône dépouillé de sa splendeur; que ces vains emblèmes de la licence tombent dans la poussière, & que le drapeau blanc, signe de bonheur & d'allégresse pour les François, flotte sur les remparts de nos cités & sur les clochers de nos fidelles campagnes.

« C'est alors qu'oubliant nos pertes mutuelles, nous déposerons nos armes dans le temple de l'Eternel; c'est alors que, terminant une guerre dont les défaites ou les triomphes réciproques ne sont que de vraies calamités pour notre mere patrie, nous proclamerons avec la paix de la France le repos de l'univers; c'est alors que, confondant dans l'amour du bien public tous nos ressentimens personnels, & jusqu'à nos moindres sujets de mécontentement réciproque, de quelque parti, de quelque opinion que nous nous soyons montrés, pourvu que nos cœurs & nos mains n'aient point trempés dans le crime, nous nous réconcilierons, nous nous unirons tous au sein de la paix, pour opérer le bien général, & donner à la France, avec son roi & son culte catholique, le bonheur qu'elle attendit en vain de ses représentans infidèles. Tels sont, nous osons le répéter & le proclamer hautement; tels sont nos vœux, tels sont les vœux de tous les François; qu'ils osent le manifester, & la France est sauvée ».

Fait au quartier-général, à Fontenay-le-Comte, ce 27 mai 1793, l'an premier du regne de Louis XVII.

Signé de Bernard-de-Marigny, Desessarts, de la Roche-Jaquelin, Lefevre, Duhoux, d'Haute-riive, Donnissant, Cathelineau.

Recensement du scrutin pour la nomination du commandant-général de la force armée parisienne.

Henriot, commandant de la force armée de la section des Sans-culottes, a réuni 4573 suffrages, & Raffet, commandant de la force armée de la section de la Butte des Moulins, en a réuni 4953; d'où il résulte qu'il y a balottage.

Les sections sont convoquées pour samedi prochain 29 pour le scrutin entre les deux candidats.

Boyd, associé-gérant de la maison de commerce de Boyd, Ker & compagnie, n'a point été mis en état d'arrestation, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre numéro d'avant-hier; les scellés ont en effet été mis sur ses papiers; mais après le plus scrupuleux examen, il ne s'y est rien trouvé qui pût compromettre le civisme de cette maison, & les témoignages d'attachement qu'elle a reçus de sa section en cette circonstance.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois).

Suite de la séance du mercredi 26 juin.

Merlin, Gilet & Cavagnac, représentans-députés vers les côtes de Brest, écrivent de l'Orient en date du 21 juin, que les journées des 31 mai & 2 juin ont été vues dans la ci-devant Bretagne sous des rapports très-défavorables; de toutes parts des citoyens égarés se mettent en marche vers Paris: on doit rendre justice à leurs sentimens; il ne manifestent point le desir de verser le sang de leurs freres; mais leur égarement peut avoir des suites, si l'on n'envoie à leur rencontre des patriotes qui parviennent à les éclairer. « Des ordres ont été donnés, à Brest, ajoutent les auteurs de la lettre, pour faire mettre Sevestre & Cavagnac en état d'arrestation; ce n'est qu'à la sage circonspection de la municipalité de l'Orient, que ce-dernier & ses collegues Merlin & Gilet doivent la liberté dont ils jouissent encore. Cette situation extrêmement pénible pour nous, ne nous empêche pas de remplir nos devoirs & de faire respecter la représentation nationale. Les malveillans ont cherché à profiter de la mauvaise disposition des esprits à notre égard: mais nous éprouvons déjà le retour de la confiance. Les corps administratifs de Nantes, qui d'abord avoient paru s'éloigner de nous, nous appellent avec instance dans leur ville, où l'on délibérait, il y a quelques jours, sur le projet de nous arrêter. Les dangers qui nous pressent sont grands: certains départemens ont pris des mesures violentes. Les citoyens qui marchent vers Paris sont bien intentionnés, ils ne veulent que la république: pour mieux défilier leurs yeux, il faut fixer au 14 juillet la fête qui a été décrétée pour le 10 août. Nous partons demain pour Nantes ».

L'auteur du drame, *l'Ami des Loix*, envoie des réflexions sur l'adultère; & la citoyenne Pelletier en envoie d'autres sur le ministère de la guerre: celle-ci sont renvoyées au comité de salut public; celles-là au comité de législation.

Fonfrede déclare que c'est à tort qu'on a répandu le bruit de l'évasion de Vergniaux; ce député est dans son domicile & n'a pas envie d'en sortir.

Les communes de Saarbours, d'Orléans & de Chantilly adhèrent à l'insurrection du 31 mai: cette dernière déclare que si, comme des malveillans le publient, le ci-devant prince de Condé vient à rentrer dans ses domaines, elle se promet bien de l'envoyer auprès de son cousin Louis Capet. — Deux administrateurs du Calvados protestent contre les arrêtés de leurs collegues, arrêtés auxquels ils assurent n'avoir eu aucune part. — Un membre du conseil-général de la commune de Vernon annonce que les décrets contre les administrateurs du département de l'Eure restent sans effet, & que les aristocrates d'Evreux se coalisent avec ceux du Calvados qui, déjà, ont envoyé un bataillon dans cette ville: ce pétitionnaire dit qu'il n'y a plus que la raison du plus fort à opposer à cette nouvelle espece de rebelles.

Sur la proposition de Thuriot, la convention décrète que les juges des tribunaux civils & criminels opineront à haute voix.

Le ministre de l'intérieur demande une autorisation pour faire lever les scelles apposés dans les maisons nationales, attendu que les meubles contenus dans ces maisons doivent dépérir faute du renouvellement de l'air. On accède à la demande du ministre; & sur l'observation de Bréard, que plusieurs fonctionnaires publics ne craignent pas de se meubler aux dépens de la nation, l'assemblée charge ce ministre de faire tenir des états très-exacts de tous les meubles & effets qui se trouvent dans les maisons nationales.

Une lettre de la Lozère donne quelques détails sur l'arrestation du traître Charrier, & sur l'intrepidité d'une jeune citoyenne & d'un supérieur de séminaire. La convention distribue des récompenses à ceux qui ont bien mérité de la patrie dans l'expédition de la Lozère.

Une citoyenne qui, occupant le grade de sous-lieutenant dans l'armée du Nord, a reçu plusieurs blessures dans divers actions, demande à être exceptée du décret qui exclut les femmes des armées. La convention passe à l'ordre du jour, & accorde à la citoyenne une pension de 400 liv.

Le comité d'instruction présente un plan complet d'éducation nationale. — On en ajourne la discussion à lundi prochain.

Après avoir annoncé que, demain, le comité de salut public présentera deux rapports très-importans, l'un pour la convocation des assemblées primaires, l'autre sur la situation de la république, Barrere propose, au nom du même comité, le décret d'accusation contre le général Wimphen qui, à l'instar de Lafayette, a fait arrêter deux représentans du peuple. Deux lettres, dont Barrere donne lecture, démontrent la défection de ce général. La première lettre est une réponse faite au ministre de la justice, qui avoit expédié à Wimphen les décrets relatifs à l'arrestation des députés. Voici cette pièce :

« Reçu les dépêches du ministre de la justice, & les décrets concernant les événemens de Caen qui sont plus forts que les ministres ». — Cette lettre, signée Wimphen, est datée de Caen, le 18 juin.

D'après les dispositions de ce général, le conseil-exécutif eut devoir lui ordonner de venir à Paris rendre compte de l'état de l'armée destinée à défendre les côtes de la Manche. Wimphen a répondu à cet ordre par une lettre adressée au ministre de la guerre, & conçue en ces termes :

« Bayeux, le 22 juin: Il est très-aisé de faire un nouveau théâtre de guerre; il est encore plus aisé de maintenir la paix: que le comité de salut public fasse rapporter les décrets rendus contre plusieurs administrations & plusieurs représentans: sachez que le Calvados est fort de trois départemens, & de ceux de la ci-devant Bretagne, dont le comité central est à Caen: voyez enfin dans les départemens ce que vous avez vu si souvent dans Paris. Si le comité de salut public persiste dans ses mesures, il prépare à la France les plus grands malheurs. Quoi qu'il en soit, le général ne peut faire le voyage de Paris qu'accompagné de 60 mille hommes: l'exigez-vous de lui? ». Signé, Wimphen.

A cette pièce étoit joint un billet non signé, & qui paroît être de la même main qui a tracé la signature de la lettre: voici le contenu de ce billet :

« Pour Dieu, révoquez tous vos décrets: envoyez un homme qui ne soit pas abhorré. Au reste, soyez tranquille, & laissez-moi faire ».

Gaston & Bentabole trouvent insuffisantes les mesures proposées contre le général rebelle; ils demandent qu'il soit mis hors de la loi, & que tout citoyen ait le droit de lui soustraire sus. — Tallien dénonce le citoyen Leroi, de Lisieux, membre du côté droit de la législature, qui, actuellement

commandant du 6^e bataillon du Calvados, a ramené ce bataillon de Niort dans son département. — Un autre membre dénonce les administrateurs de la Manche qui, oubliant la sagesse de leurs premières mesures, ont pris un arrêté par lesquels ils enjoignent aux commissaires de la convention, Prieur de la Marne, & Lecointre de Versailles, de sortir de leur territoire. — après quelques autres débats, on rend le décret qui suit :

« La convention nationale décrète qu'il y a lieu à accusation contre Felix Wimphen, général en chef des armées des côtes de Cherbourg, & qu'il est destitué du commandement de ladite armée: fait défense à tout officier général, à tout commandant de place, à tout officier, sous-officier & soldat de la république, de le reconnoître pour général, & aux autorités constituées & à tous les citoyens d'obéir à ses réquisitions ».

Le comité de salut public du département de Paris vient demander que la convention taxe le prix des denrées de première nécessité, & qu'elle mette hors de la loi ceux de ses membres qui, après avoir quitté leur poste, ou échappé à l'arrestation, se sont rendus dans les départemens pour y souffler le feu de la guerre civile.

La convention adopte un projet d'adresse présenté par Lindet, au nom du comité de salut public: cette adresse doit fixer l'opinion de tous les François sur tous les événemens qui ont suivi le 31 mai.

Séance du jeudi 27 juin.

La société populaire de Limoges dénonce la députation du département de la Haute-Vienne, pour avoir fait circuler une lettre incendiaire sur les événemens des 31 mai & 2 juin. On charge le comité de salut public de présenter un rapport sur la conduite à tenir envers les représentans auteurs de cette circulaire.

Une commune du département de la Côte-d'Or envoie son adhésion à toutes les mesures prises par la convention. — On insérera dans le bulletin la rétractation solennelle faite par les administrateurs de la Somme qui sont renvoyés à leurs fonctions: cependant le citoyen Cordier, vice-président de ce département, demeurera provisoirement en arrestation. — On autorise les administrateurs du département du Nord à répartir, d'après le mode le plus convenable, le fonds d'un million accordé pour les citoyens de cette contrée, qui ont souffert de l'invasion autrichienne.

La convention décrète ensuite que la bourse de Paris sera fermée; elle charge son comité de salut public de lui présenter des moyens pour réprimer l'agiotage, & empêcher le rassemblement des agioteurs.

Une députation de femmes demandoit à être admise à la barre. Couthon prend la parole; il s'élève contre les accapareurs & les aristocrates qui ont fait tellement hausser le prix des denrées que le peuple se porte au désespoir; & pour prouver cette assertion, l'opinant parle du pillage du savon qui a eu lieu hier soir, & qui paroît encore se prolonger aujourd'hui. — La convention charge le comité de salut public d'examiner si, dans les circonstances actuelles, il ne conviendrait pas d'autoriser les corps administratifs à taxer les denrées de première nécessité: elle enjoint au ministre de l'intérieur de prendre des mesures pour faire respecter les propriétés, & de rendre compte de celles qu'il a déjà prises. — Les citoyennes sont admises à la barre. — Le ministre de l'intérieur vient rendre compte. — Barrere fait décréter la convocation des assemblées primaires.

(La suite à demain).